

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

N° 24.303 T: Réglementation provisoire de la circulation et du stationnement lors du championnat de France de CANTRAIL.

Le Maire de la Commune de Renaison,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.2213-1 à 2213-4
- Vu le Code de la route,
- Vu la demande faite par Club Athlétique du Roannais pour organiser une manche du championnat de France de « CANTRAIL » le dimanche 24 novembre 2024.
- **Considérant** que pour prévenir les accidents et faciliter le bon déroulement de l'épreuve sportive il y a lieu de réglementer provisoirement la circulation et le stationnement des véhicules, sur les voies et chemin communaux désignés ci-dessous,

ARRETE

Article 1^{er} : -STATIONNEMENT et CIRCULATION-

L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits, sauf pour les véhicules de secours et les organisateurs, sur les voies et chemins communaux comme suit :

Du jeudi 21 novembre 2024 à 8h au dimanche 24 novembre 2024 à 20h, le parking de la salle ERA et le terrain de foot stabilisé situé rue des Sport à Renaison sont réservés exclusivement aux organisateurs et aux participants de la manifestation.

Le dimanche 24 novembre 2024, de 8h à 15h, le chemin des Figollets et le chemin rural n°23 sont fermés à la circulation et aux stationnements.

La circulation pourra être momentanément interrompue par des signaleurs en chasuble jaune, pendant la course et notamment lors des traversées de chaussée.

Article 2 : -SIGNALISATION-

Les signaleurs sont mis place sur tout le parcours de la course.

La signalisation de l'interdiction de stationnement est assuré conformément aux prescriptions interministérielles sur la signalisation routière par les soins et aux frais de l'association Club Athlétique du Roannais.

Article 3 : -INFRACTION-

Tous les Agents de la Force Publique et toutes les personnes habilitées à constater les infractions sont chargées chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : -DIFFUSION-

Cet arrêté est adressé à :

- Monsieur le Commandant de la communauté de brigades de gendarmerie de Renaison,
- Monsieur le Chef de centre des sapeurs-pompiers de Renaison,
- Roannaise de l'Eau.

Le 20 septembre 2024

Le Maire,
Laurent BELUZE

